



Recommandation sur la définition et les réalités de l'aquaculture à petite échelle

CCA 2023-02

Décembre 2022



Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) remercie chaleureusement l'UE pour son soutien financier





Sommaire

Sommaire	2
I. Définition	3
II. Aperçu des réalités	3
III. Recommandations.....	5
III.1 Recommandations pour la Commission européenne	5
III.2 Recommandations aux États membres.....	5



I. Définition

La présente recommandation définit l'aquaculture à petite échelle comme étant le fait d'entreprises employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel et/ou le total du bilan annuel ne dépasse pas 2 millions d'euros¹.

Dans l'aquaculture à petite échelle, les propriétaires travaillent également sur les exploitations, qui sont souvent des entreprises familiales.

II. Aperçu des réalités

La présente recommandation tente de faire la lumière sur les difficultés auxquelles sont confrontés les producteurs primaires de l'aquaculture à petite échelle, avec notamment un coût de production plus élevé par kilogramme de produit généré, mais aussi sur la façon dont les petits producteurs apportent, de différentes manières, une valeur ajoutée à la société.

La production primaire aquacole, quelle que soit la taille de l'entreprise concernée, apporte en effet une vraie valeur ajoutée à la société, notamment grâce à des aliments de qualité, des contributions fiscales, des emplois, une sécurité alimentaire, une utilisation intelligente des nutriments, des options en matière de loisirs, de la diversité biologique, des valeurs culturelles et un impact climatique positif. À cela s'ajoute également la diversité gastronomique².

On estime que l'aquaculture de l'UE emploie 39 000 équivalents temps plein (ETP) (prévision 2019 à très court terme) travaillant dans environ 15 000 entreprises, soit une moyenne de 2,6 ETP par entreprise. Plus de 80 % de ces exploitations sont des micro-entreprises employant moins de 10 salariés³. Si l'on considère les seules fermes conchylicoles, le chiffre serait plus proche de 99 %. Les emplois créés par ces entreprises ne peuvent pas être délocalisés, d'où leur grande valeur ajoutée pour la société locale.

L'aquaculture est une activité complexe qui implique de nombreux éléments ; certains d'entre eux sont les mêmes que ceux auxquels sont confrontés d'autres producteurs primaires, tandis que d'autres sont spécifiques à l'aquaculture.

Les heures de travail d'un producteur aquacole sont consacrées à plusieurs problèmes, dont notamment la planification de la production ; les soins à apporter aux animaux/plantes aquatiques et à leur environnement ; l'entretien des équipements ; la protection de l'exploitation contre les prédateurs ; les achats de fournitures ; la préparation des produits pour la vente, ainsi que la planification, la commercialisation et la vente des produits. Les exploitants ont également besoin de développer leurs activités et de consacrer du temps à l'acquisition de nouvelles connaissances.

¹ Cette définition est conforme à la définition de la microentreprise mentionnée dans la Recommandation 2003/361/CE de la Commission.

² Rebecca E. Short et al., « Harnessing the diversity of small-scale actors is key to the future of aquatic food systems (La clé de l'avenir des systèmes alimentaires aquatiques réside dans la mise en valeur de la diversité des acteurs de l'aquaculture à petite échelle) », Nature Food, Septembre 2021 <https://doi.org/10.1038/s43016-021-00363-0>

³ Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries (Comité scientifique, technique et économique de la pêche, STECF) – The EU Aquaculture Sector – Economic report 2020 (Le secteur de l'aquaculture dans l'Union européenne – Rapport économique 2020) (STECF-20-12), EUR 28359 EN, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2021, ISBN 978-92-76-36192-3, doi:10.2760/441510, JRC124931



Les exploitants ont besoin de liquidités pour acheter les aliments destinés à leurs animaux, de l'énergie et d'autres fournitures et, bien sûr, pour assurer leur comptabilité financière.

Outre les tâches susmentionnées, il existe aussi une importante charge de travail administratif en raison du vaste corpus législatif européen couvrant cette industrie et auquel tous les producteurs aquacoles sont tenus de se conformer. Cela inclut des activités telles que l'utilisation de l'espace et de l'eau, la gestion de la santé et du bien-être des animaux d'élevage, et la gestion de la sécurité des produits utilisés dans le processus d'élevage (par exemple : les aliments pour animaux ou les traitements vétérinaires) pour l'environnement et la santé humaine, ainsi que le temps et l'argent qu'ils doivent consacrer à l'obtention des licences nécessaires, aux contrôles environnementaux, aux inspections vétérinaires et aux statistiques. En général, le nombre de tâches administratives est quasi-identique à celui des grandes entreprises industrielles. Dans de nombreux cas, les coûts administratifs ne dépendent pas de la taille de l'exploitation.

La charge de travail administratif liée à l'UE – généralement accrue au niveau national ou régional – représenterait une charge égale pour tous les producteurs en concurrence sur le marché si les règles du jeu étaient uniformes de sorte que tous les produits seraient conformes à une législation comparable assortie d'une traçabilité élevée.

Plus l'effectif est réduit, plus le nombre d'activités devant être gérées par la même personne est important. De nombreux petits producteurs sont ainsi « polyvalents ». Leur travail devrait être mieux reconnu et faire l'objet d'une plus large diffusion, car il s'agit d'une source cachée de compétences qui pourrait être mieux utilisée afin de soutenir la croissance d'une aquaculture durable au sein de l'UE.

Les petits producteurs peinent à assimiler les connaissances développées par la recherche financée par l'UE sur les problèmes rencontrés par l'aquaculture, indépendamment de la taille et du type d'exploitation concernée. Cela est dû à un manque de temps, à des problèmes de langue et à l'utilisation du vocabulaire spécialisé des chercheurs.

S'agissant des opportunités de financement, les petits exploitants trouvent souvent qu'il est trop difficile de postuler et n'ont pas le temps de le faire.

Nous avons besoin à la fois de grands et de petits producteurs. La production à grande échelle offre de nombreux avantages d'échelle et peut fournir des aliments à un prix de marché inférieur, ce qui est actuellement indispensable. La production à petite échelle fournit certes des aliments à un prix plus élevé, mais peut être considérée comme générant un plus grand nombre d'emplois par kilogramme de produit obtenu. Dans le cas des poissons à nageoires, cela peut être considéré comme générant davantage d'emplois par kilogramme d'aliment utilisé. Les ingrédients alimentaires durables sont limités. Les petites exploitations distribuent leur production alimentaire, renforçant ainsi la sécurité alimentaire, mais paient davantage d'impôts et encourrent des coûts administratifs plus élevés par kilogramme de poisson produit. La production à petite échelle implique de s'approvisionner localement pour un plus grand nombre de produits de première nécessité, et de les payer plus cher, mais elle soutient ainsi les produits locaux. Les petites exploitations en étangs sont profondément intégrées aux écosystèmes locaux et contribuent à la biodiversité sous différents aspects dans ce qui est devenu aires protégées. Avec des pertes de production élevées dues aux prélèvements effectués par la faune, les petites exploitations en étangs ont souffert économiquement et ont disparu à un rythme alarmant (une diminution allant jusqu'à 90 % des exploitations dans certaines régions au cours

des 20 dernières années). Le nombre décroissant de petits aquaculteurs entraîne une modification du paysage culturel local, de l'écosystème naturel et de la biodiversité dans ces régions.

Un projet de recherche pourrait être lancé afin d'étudier la combinaison optimale des différentes échelles de production en vue d'obtenir la combinaison de valeurs la plus bénéfique pour les citoyens de l'UE en utilisant nos ressources communes en matière de nutriments, d'énergie et d'espace.

III. Recommandations

III.1 Recommandations pour la Commission européenne

- Commander une étude dans le but d'évaluer dans quelle mesure une combinaison des différentes échelles de production primaire aquacole peut contribuer au mieux aux valeurs sociétales.
- Soutenir les organisations professionnelles afin d'accroître l'échange de compétences « pratiques » entre les producteurs primaires de l'aquaculture à petite échelle de l'UE dans différents États membres (EM).
- Reconnaître davantage les innovations et les recherches appliquées menées au niveau des exploitations par les producteurs.
- Les petits exploitants ne peuvent pas financer les recherches appliquées dont ils ont tant besoin. La recherche appliquée devrait être valorisée au même niveau que les autres recherches publiées afin d'améliorer les perspectives de carrière des chercheurs qui produisent des résultats de recherche concrets et utilisables par les petites exploitations, et afin d'assurer une meilleure communication des résultats issus de cette recherche.
- Améliorer la diffusion de la recherche européenne de manière à ce qu'elle puisse être absorbée par les petits producteurs. Pour ce faire, il convient de financer une méthode ouverte impliquant un processus de coordination entre les exploitants, leurs organisations et les scientifiques (par exemple : la plateforme miroir de la Plateforme européenne de technologie et d'innovation en aquaculture (EATIP)).
- Soutenir les organisations de producteurs (OP) en informant les petits producteurs des avantages liés à un engagement plus soutenu de leur part dans les événements et activités de diffusion, par exemple.

III.2 Recommandations aux États membres

- Impliquer le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) dans la définition du type de données sur l'aquaculture à petite échelle qui sont collectées et analysées par le Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP). Chaque analyse doit être effectuée au niveau de l'EM, puis collectée par le CSTEP.



Recommandation sur la définition et les réalités de l'aquaculture à petite échelle

- Soutenir les OP afin d'accroître les échanges de compétences « pratiques » entre les producteurs primaires de l'aquaculture à petite échelle de l'UE.



Conseil consultative de l'aquaculture (CAC)

Rue Montoyer 31, 1000 Bruxelles, Belgique

Tél. : +32 (0) 2 720 00 73

E-mail : secretariat@aac-europe.org

Twitter: @aac_europe

www.aac-europe.org/fr/